

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2010

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 11 janvier 2010 en la salle municipale du secteur St-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : M. le Maire René Gosselin, madame la conseillère Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil,

et formant quorum sous la présidence de M. le Maire René Gosselin.

Le directeur général/secrétaire-trésorier et le directeur général adjoint assistent également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue au quelque 35 personnes présentes à cette séance.

10-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux : adoption des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de décembre 2009;
6. Paiement des dépenses courantes : autorisation d'emprunt temporaire;
7. Dépôt des états financiers non régularisés au 31 décembre 2009;
8. Subventions 2010;
 - Comité des Loisirs Sacré-Cœur-de-Marie;
 - Comité d'aide à la collectivité;
 - Comité d'embellissement;
 - Loisirs St-Daniel;
 - Fabrique St-Daniel;
 - Bibliothèque de l'Avenir;
 - O.T.J. St-Méthode;
9. Office Municipal d'Habitation : contribution 2010;
10. Modification au règlement de zonage : mandat au service d'urbanisme de la MRC des Appalaches;
11. Avis de motion : projet de règlement n° 114-10 concernant les rémunérations de base et les allocations de dépenses des élus municipaux;
12. Adoption du projet de règlement n° 114-10 concernant les rémunérations de base et les allocations de dépenses des élus municipaux;
13. Projet de réfection de l'aréna : retrait du projet déposé dans le programme «Fonds Chantiers Canada-Québec»;
14. Projet de construction d'un centre multifonctionnel : engagement municipal et autorisation de dépôt du projet pour subvention;
15. Avis de motion : projet de règlement d'emprunt concernant la construction d'un centre multifonctionnel;
16. Projet de construction d'un centre multifonctionnel : mandat à une firme d'architecture;
17. Projet de construction d'un centre multifonctionnel : mandat à une firme d'ingénierie;
18. Adoption d'un code d'éthique;
19. Mise aux normes du réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode : recommandation de paiement à l'entrepreneur «Les Constructions de L'Amiante Inc.»;
20. Commission de toponymie du Québec : demande d'officialisation de l'odonyme «rue du Brocard»;

21. Abrogation de la résolution numéro 09-12-256;
22. Autorisation de cueillette des vidanges et des matières recyclables, à l'année et à la porte, dans le secteur Ste-Anne-du-Lac;
23. Formation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement : autorisation d'inscription au cours «*Rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme*»;
24. Dépôt des déclarations des contributions électorales des candidats;
25. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus;
26. Dossier Jérôme Croteau-Jinny Bolduc : mandat au procureur;
27. Autorisation de confection d'une mosaïque du conseil municipal;
28. Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques;
29. Journée municipale annuelle de ski au mont Adstock : autorisation de dépenses;
30. Programme «Placement Carrière Été» : appui;
31. Affaires diverses :
32. Correspondance et rapports;
33. Période de questions;
34. Levée ou ajournement de la séance.

Puisque aucun sujet n'est ajouté au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-002 PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois de décembre 2009, ceux-ci soutenant les avoir lu et les déclarant conforme aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-003 DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursés totaux du mois se chiffrent à 544 061.66 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-004

PAIEMENT DES DÉPENSES COURANTES : AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE

ATTENDU que le premier versement des taxes municipales est fixé au 31 mars 2010;

ATTENDU qu'entre temps, la municipalité doit acquitter les dépenses courantes avant la perception du premier versement des taxes municipales;

ATTENDU que la municipalité n'a pas les liquidités nécessaires pour faire face à ses obligations;

ATTENDU que la loi permet à la municipalité d'effectuer un emprunt temporaire en attendant la perception de ses taxes municipales;

ATTENDU qu'une somme d'environ 600 000 \$ est requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à un emprunt temporaire maximal, par tranche, n'excédant pas le montant de 600 000 \$ auprès du Centre financier aux entreprises, Caisse Desjardins de L'Amiante. Le montant ainsi emprunté sera immédiatement remboursé lors de la perception du premier versement des taxes municipales.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON RÉGULARISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers non vérifiés de l'année s'étant terminée le 31 décembre 2009.

10-01-005

SUBVENTIONS 2010

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de verser, aux organismes apparaissant dans la liste ci-dessous, les montants de subvention suivants selon les modalités prévues :

Comité des Loisirs Sacré-Cœur-de-Marie :

- Une somme de 12 500 \$ est allouée à cet organisme voué aux loisirs et à la culture dont la somme de 6 250 \$ est versée immédiatement et le solde le ou vers le 1^{er} juillet.
- Une somme de 5 000 \$ à être versée immédiatement, laquelle servira à l'agrandissement de la cabane de la patinoire.

Comité d'aide à la collectivité :

- La somme de 800 \$ est attribuée à cet organisme charitable afin d'assurer la poursuite de leurs activités. Cette somme sera versée au début du mois d'avril.

Comité d'embellissement :

- Un montant de 1 050 \$ dont 525 \$ sera versé en début du mois d'avril et le solde le ou vers le 1^{er} juillet.

Loisirs St-Daniel :

- Une somme de 5 000 \$ à être versée en totalité immédiatement est allouée à cet organisme consacré aux loisirs dans le secteur St-Daniel;
- Une somme de 2 000 \$ à être versée immédiatement en vue de l'acquisition d'une souffleuse à neige neuve;
- Une somme de 3 000 \$ à être versée le ou vers le 1^{er} août pour acquitter une partie du coût du transport des enfants du secteur St-Daniel fréquentant le terrain de jeux du secteur St-Méthode.

Fabrique St-Daniel :

- Une subvention de 3 700 \$ est consentie pour l'utilisation du sous-sol de l'Église par la municipalité et les organismes communautaires municipaux sans but lucratif. Ce montant sera versé en avril.

Bibliothèque de l'Avenir :

- Afin d'encourager la culture par la lecture, un montant de 3 500 \$ est alloué aux activités de la bibliothèque de l'Avenir, lequel montant sera transmis au début du mois d'avril;
- Une somme de 1 000 \$ pour des activités de mise à jour et de réparation du système informatique.

O.T.J. St-Méthode :

- Afin de soutenir les activités du terrain de jeux du secteur St-Méthode, une somme de 10 000 \$ est attribuée à l'O.T.J. St-Méthode laquelle somme sera versée le ou vers le 1^{er} juillet;
- Afin de procéder à l'agrandissement de la cabane servant au terrain de balles, un montant de 5 000 \$ est attribué à cet organisme de loisirs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-006

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION : CONTRIBUTION 2010

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à verser immédiatement, à l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock, la somme de 3 000 \$.
Tel montant couvre une partie de notre cotisation annuelle obligatoire. La différence due sera versée lors du dépôt des états financiers vérifiés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-007

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07 : MANDAT AU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC DES APPALACHES

ATTENDU que le règlement numéro 116 de la MRC des Appalaches est maintenant entré en vigueur;

ATTENDU que ce règlement modifie la grille des usages autorisés dans l'affectation agricole viable en permettant l'implantation de résidences sur un ou plusieurs lots contigus ou qui seraient contigus et qui sont des lots vacants si la superficie de celui-ci ou de ces lots est ou forme un ensemble d'au moins 40,47 hectares;

ATTENDU que la municipalité désire amender son règlement de zonage numéro 69-07 afin de modifier sa grille des usages en zone agricole viable en fonction du règlement 116 de la MRC des Appalaches;

ATTENDU qu'à cet égard, il y a lieu de confier un mandat au service d'urbanisme de la MRC des Appalaches;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de confier, au service d'urbanisme de la MRC des Appalaches, le mandat de préparer un règlement, lequel amendera le règlement de zonage numéro 69-07 aux fins de modifier la grille des usages autorisés dans l'affectation agricole viable de la municipalité en permettant l'implantation de résidences sur un ou plusieurs lots contigus ou qui seraient contigus et qui sont des lots vacants si la superficie de celui-ci ou de ces lots est ou forme un ensemble d'au moins 40,47 hectares.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE
MOTION**

PROJET DE RÈGLEMENT N^o 114-10 DÉCRÉTANT LES RÉMUNÉRATIONS DE BASE ET LES ALLOCATIONS DE DÉPENSES POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le n^o 114-10 décrétant les rémunérations de base et les allocations de dépenses pour les élus municipaux.

10-01-008

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N^o 114-10 DÉCRÉTANT LES RÉMUNÉRATIONS DE BASE ET LES ALLOCATIONS DE DÉPENSES POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU que la municipalité d'Adstock peut, en vertu de l'article 2 de la «*Loi sur le traitement des élus municipaux*», fixer, par règlement, la rémunération des membres du conseil municipal;

ATTENDU que la loi régissant le traitement des élus municipaux prévoit, en vertu de l'article 5, que la rémunération versée par la municipalité peut être indexée;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock peut également, en vertu de l'article 30.0.4 de la «*Loi sur le traitement des élus municipaux*», inclure, dans un règlement, certaines dispositions afin de compenser, dans certains cas exceptionnels, la perte de revenus subie par les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 11 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'adopter le projet de règlement portant le n^o 114-10 concernant les rémunérations de base et les allocations de dépenses pour les élus municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-009

PROJET DE RÉFECTION DE L'ARÉNA : RETRAIT DU PROJET DÉPOSÉ DANS LE PROGRAMME «FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC»

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 09-09-175, la municipalité autorisait la firme d'ingénieurs-conseils Fréchette LGL à déposer le projet de réfection de l'aréna dans le programme «Fonds Chantiers Canada-Québec»;

ATTENDU qu'un projet de construction d'un centre multifonctionnel, remplaçant le projet de réfection de l'aréna, est maintenant proposé;

ATTENDU qu'il y a lieu de retirer, du «Fonds Chantiers Canada-Québec», notre demande de subvention pour ce projet de réfection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de retirer, du programme «Fonds Chantiers Canada-Québec», notre demande de subvention déposée en vertu de la résolution 09-09-175. La réfection de l'aréna actuelle était l'objet de cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-010

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL : ENGAGEMENT MUNICIPAL ET AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DÉPÔT DU PROJET POUR SUBVENTION

ATTENDU que le conseil municipal d'Adstock propose à sa population la construction d'un centre multifonctionnel, lequel remplacera la patinoire couverte actuelle dont la construction date de 40 ans et doit recevoir une importante cure de rajeunissement;

ATTENDU que la municipalité désire présenter son projet dans le programme de subvention «Fonds Chantiers Canada-Québec» ou tout autre programme de subvention pour le concrétiser;

ATTENDU que, sans subvention, le conseil municipal devra abandonner son projet;

ATTENDU que la municipalité s'engage à défrayer sa part advenant une réponse positive du programme de subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à déposer, dans le cadre du programme «Fonds Chantiers Canada-Québec», ou dans tout autre programme de subvention, notre demande d'aide financière en vue de la construction d'un centre multifonctionnel;
- de confirmer, aux gestionnaires du programme retenu pour fin de subvention, que la municipalité d'Adstock accepte d'assumer sa part des coûts dans ce dossier advenant une réponse positive du programme de subvention;
- d'autoriser M. le Maire René Gosselin et le directeur général/secrétaire-trésorier M. Bernardin Hamann à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE
MOTION**

**PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA CONSTRUCTION
D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Avis de motion est donné par le conseiller David Blanchette qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement d'emprunt concernant la construction d'un centre multifonctionnel dans le secteur St-Méthode.

10-01-011

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL : MANDAT
À UNE FIRME D'ARCHITECTURE**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de confier un mandat d'architecture concernant l'estimation des coûts de construction d'un centre multifonctionnel à une firme experte en la matière dont les services auront été retenus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-012

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL : MANDAT
À UNE FIRME D'INGÉNIERIE**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de confier un mandat d'ingénierie concernant l'estimation des coûts de construction d'un centre multifonctionnel à une firme experte en la matière dont les services auront été retenus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-013

ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu ce qui suit :

- d'adopter, tel que lu, le code d'éthique proposé;
- de publier celui-ci dans l'Arrivage et sur le site Internet;
- d'informer chacun des employés municipaux du contenu du code d'éthique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-014 **MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR ST-MÉTHODE : RECOMMANDATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR «LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE INC.»**

Sur recommandation écrite datée du 4 janvier 2010 émanant de la firme de consultants «Roche Ltée, Groupe-conseil»,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'accepter la demande de paiement numéro 2 au montant de 94 880.98 \$ présentée par l'entrepreneur «Les Constructions de L'Amiante Inc.» pour des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode réalisés jusqu'au au 18 décembre 2009 pour la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-015 **COMMISSION DE TOPONYMIE : DEMANDE D'OFFICIALISATION DE L'ODONYME «RUE DU BROCARD»**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu de demander, à la Commission de toponymie du Québec, d'initier le processus de reconnaissance et d'officialisation de l'odonyme «rue du Brocard».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-016 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 09-12-256**

Étant donné que le texte proposé dans la résolution 09-12-256 adopté le 7 décembre 2009 diffère, sur certains aspects, de l'orientation discutée sur le sujet, il y a donc lieu d'abroger la susdite résolution.

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'abroger, à toute fin que de droit, la résolution numéro 09-12-256 adoptée par le conseil de la municipalité d'Adstock le 7 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-017 **AUTORISATION DE CUEILLETTE DES VIDANGES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES, À L'ANNÉE ET À LA PORTE, DANS LE SECTEUR STE-ANNE-DU-LAC**

ATTENDU les diverses demandes de rendre accessible la cueillette des vidanges et des matières recyclables, à la porte l'année durant, dans le secteur Ste-Anne-du-Lac;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock accepte de rendre le service disponible sous certaines considérations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de rendre disponible, à l'année et à la porte, la cueillette des vidanges et des matières recyclables dans les chemins privés du secteur Ste-Anne-du-Lac selon les notions suivantes :

1. L'entrepreneur doit pouvoir exécuter le travail demandé et en toute sécurité. Il en va de soi que le camion, exécutant le travail, puisse se rendre sur les lieux de la cueillette et tourner aisément. L'entrepreneur sera alors le seul juge de la desserte ou non. Lorsque les améliorations requises seront effectuées, le service pourra reprendre, le cas échéant.
2. Lorsque la situation l'exige, toutes conditions supplémentaires pourront être ajoutées et ou imposées à tout moment. Advenant une situation imprévisible ou hors du contrôle de l'entrepreneur conduisant à l'impossibilité de rendre le service adéquatement et sécuritairement, il sera loisible à la municipalité d'interrompre partiellement ou définitivement le service.
3. Aux fins d'établir les responsabilités de chacune des parties étant donné la nature privée des voies de circulation dans le secteur Ste-Anne-du-Lac, la grille de prise en charge de l'entretien des chemins privés, adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2009 par la résolution 09-09-172, est le document de référence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-018

**FORMATION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT :
AUTORISATION D'INSCRIPTION AU COURS «RÔLE DE L'OFFICIER
MUNICIPAL ET ATELIER PRATIQUE SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME**

La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ) offre annuellement, à ses membres, des cours de formation. Notre inspectrice a signifié son intention de participer au cours concernant le rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser Mme Renée Vachon, inspectrice en bâtiment et en environnement, à s'inscrire au cours «*Rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme*», qui sera dispensé les 25 et 26 février 2010 à Drummondville. Il est également résolu de défrayer tous les frais afférents à cette formation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES DES
CANDIDATS**

Conformément à l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, au conseil municipal, la liste des déclarations des contributions électorales de tous les candidats.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, au conseil municipal, la liste des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les élus.

10-01-019

DOSSIER JÉRÔME CROTEAU-JINNY BOLDOC : MANDAT AU PROCUREUR

Suite aux mises en demeure reçues en nos bureaux provenant de Me Jean-Claude Chabot, avocats de la firme Chabot & Associés, lequel représente M. Jérôme Croteau et Mme Jinny Bolduc, il y a lieu de confier ce dossier à notre procureur.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- de confier à Me Luc Ouellette, avocat, le mandat de donner suite aux mises en demeure signées par Me Jean-Claude Chabot, avocat de la firme Chabot & Associés, lequel représente M. Jérôme Croteau et Mme Jinny Bolduc;
- de mandater Me Ouellette de prendre les moyens nécessaires mis à la disposition de la municipalité pour s'assurer du respect de la réglementation en vigueur;
- d'initier, le cas échéant, les procédures appropriées pour que cesse le harcèlement exercé auprès de l'inspectrice.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-020

AUTORISATION DE CONFECTION D'UNE MOSAÏQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu de retenir les services du photographe Jean-Yves Cliche et d'autoriser une dépense d'environ 1 000 \$ pour la confection d'une mosaïque du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-021

VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

ATTENDU que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU que la municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu que la municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser, dès que possible à la Ville de Thetford Mines dont le siège social est situé au 144, de la rue Notre-Dame Ouest, C.P. 489 à Thetford Mines G6G 5T3 pour et à l'acquit de la municipalité d'Adstock, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues.

La présente résolution a un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-022

**JOURNÉE MUNICIPALE ANNUELLE DE SKI AU MONT ADSTOCK :
AUTORISATION DE DÉPENSES**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu ce qui suit :

- de poursuivre la tradition et d'organiser, le ou vers le 20 mars 2010 au mont Adstock, une journée municipale de ski pour tous les citoyens, résidants et non-résidants de la municipalité d'Adstock. Lors de cette journée, le billet de remontée sera gratuit sur présentation d'une preuve de résidence;
- d'inviter tous les employés(es) municipaux, accompagnés de leurs conjoints(es), au souper organisé par la patrouille de ski. Les élus et les conjoints(es) désirant se joindre au groupe pourront le faire mais devront, par ailleurs, assumer les frais de leur repas;
- d'autoriser une dépense et le paiement d'une somme d'environ 2 500 \$ pour défrayer le coût de cette activité familiale municipale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-01-023

PROGRAMME «PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ» : APPUI

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'appuyer les organismes suivants dans leur demande de subvention en vue d'obtenir des projets d'emploi dans le cadre du programme «Placement Carrière Été» du gouvernement fédéral :

- Comité des loisirs de Sacré-Cœur-de-Marie;
- L'organisme l'«APEL du Huit», secteur Ste-Anne-du-Lac;
- L'O.T.J. St-Méthode;
- Le Comité de Promotion Industrielle d'Adstock inc.;
- L'Association des riverains du Lac Bolduc;
- Tout autre organisme sans but lucratif de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

CORRESPONDANCES ET RAPPORTS

Le directeur général fait état de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

C1) Bulletins d'information de la FQM, de la SDE et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement.

- C2) Dépôt du rapport des permis de construction émis au cours de l'année 2009.** L'inspectrice en bâtiment dépose son rapport d'activités pour l'année 2009. Celle-ci indique qu'un total de 325 permis, comprenant 74 permis d'installations sanitaires, 24 permis de captage des eaux souterraines et 10 permis de lotissement pour un montant total déclaré de 6 457 900 \$, furent émis au cours de l'année 2009.
- C3) Bibliothèque de l'Avenir : dépôt du rapport d'activités 2009.** Le préposé à la bibliothèque de l'Avenir, M. Jean-Guy Marois, dépose, au conseil, le rapport d'activités de la bibliothèque de l'année 2009. Selon les statistiques du préposé, l'année 2009 aura vu quelques 424 lecteurs ayant emprunté 1354 volumes. Celui-ci remercie le conseil municipal de son apport financier au cours de 2009.

AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports jugés de moindre importance reçus au cours du dernier mois furent présentés aux élus lors d'une séance de travail ou préparatoire au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- F1)** Adoption du budget 2010 : lundi, 18 janvier 2010 à 19h30 en la salle municipale du secteur St-Méthode;
- F2)** Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi 1^{er} février 2010, 19h30 en la salle «Viateur-Routhier» du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

10-01-024

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu de lever la séance à 20h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

M. le Maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

René Gosselin

Bernardin Hamann